

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2018

1° - AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS COMMUNAUX :

Le Conseil municipal a fixé à 100% le taux de promotion applicable à l'effectif des agents pouvant être promus au grade d'agent technique principal de 1^{ère} classe.

2°) – SIGNALETIQUE D'INFORMATION LOCALE :

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder, sur l'ensemble du territoire de la Commune, à une normalisation de la signalisation de direction pour, d'une part, en assurer la parfaite visibilité aux carrefours, une meilleure lisibilité ainsi que la compatibilité avec la réglementation en vigueur et, d'autre part, prendre en compte l'ensemble des sites et activités à promouvoir.

Le coût de cette opération s'élèvera à la somme de 6.428,36 € selon devis établi par l'entreprise GIROD.

Son financement s'articule comme suit :

- Subvention du Département de la Lozère au titre des contrats territoriaux : 2.249,93 € (35%)
- Subvention du Département de la Lozère au titre des amendes de police : 2.892,76 € (45%)
- Part communale : 1.285,67 € (20%)

3°) – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX :

La contribution de la Commune à l'enfouissement des réseaux du hameau de Currières est fixée à la somme de 23.070 €.

A l'unanimité le Conseil municipal décide d'assurer le financement de cette opération de la manière suivante :

- Subvention du Département de la Lozère au titre des contrats territoriaux : 8.074,50 € (35%)
- Part communale : 14.995,50 € (65%)

4°) – INFORMATIONS DIVERSES :

Mise aux normes des captages :

Une convention a été signée avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à propos de l'aide financière allouée à la Commune pour cette opération complexe.

Son financement s'établit donc ainsi :

- Procédure administrative :
Montant éligible : 18.000 €
Subvention : 80% soit 14.400 €

- Travaux de protection :
Montant éligible : 169.286 €
Subvention : 80% soit 135.428 €

4L TROPHY

Antoine WILKIN, étudiant à l'ENSM, participe au raid humanitaire 4L TROPHY qui a pour but, en collaboration avec l'association « Enfants du Désert », de collecter puis d'acheminer jusqu'au Maroc, du matériel scolaire destiné aux enfants déshérités de ce pays.

Le département de la Lozère s'est associé à cette œuvre caritative par le versement d'une subvention de 600 €.

La Commune y participe également en fournissant un cartable et des fournitures scolaires (Stylos, feutres, ciseaux, gommes, colle, ramettes de papier etc ...)

Le Maire

Jean WILKIN